



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 09 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 7 décembre 2023

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
26 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 20/2021-2026 relatif à Constitution d'une servitude d'usage de places de parc à titre onéreux entre la Commune de Rennaz, l'Hôpital-Riviera-Chablais, Santé Rennaz SA et la Fondation de Nant ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à octroyer une servitude foncière d'usage de places de parc sur la parcelle 175 de la Commune de Rennaz, elle-même déjà grevée d'une servitude de superficie (parcelle 584) en faveur de l'Hôpital Riviera-Chablais, en faveur de Santé Rennaz SA et de la Fondation de Nant.

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à main levée par 21 oui, 1 non et 3 abstentions, tel que présentées.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2023.

Au nom du Conseil général

Le Président
Yvan Burnier



La Secrétaire
Valérie Teissl